

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Substance
Nom : Carbonate de sodium
N° CE : 207-838-8
N° CAS : 497-19-8
Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119485498-19-0081
Formule brute : Na₂CO₃

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Industrie pharmaceutique

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

JOST CHEMICAL CO.
8150 Lackland
Boîte postale MO 63114
Saint Louis - USA
T +1 314-428-4300 - F +1 314-428-4366
sds@jostchemical.com

Distributeur

JOST CHEMICAL EUROPE SPRL
Rue du Bois Portal 30/1-3
5300 Andenne - BELGIQUE
T +32 85 552 655 - F +32 85 552 654
info@josteurope.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Pour les déversements, les fuites, les incendies, les expositions ou les accidents liés à des matières dangereuses [ou les marchandises dangereuses]
Appelez CHEMTREC jour et nuit
USA et Canada : 1-800-424-9300 / +1 703-527-3887
Global : +1 703-741-5970

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn B -1120 Brussels	+32 70 245 245	-
France	ORFILA	http://www.centres-antipoison.net	+33 (0)1 45 42 59 59	-

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Eye Irrit. 2 H319

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Provoque une sévère irritation des yeux. Ne présente pas de risque particulier pour l'environnement, sous réserve de respecter les recommandations de la rubrique 13 relatives à l'élimination ainsi que les prescriptions réglementaires nationales ou locales pouvant s'appliquer. N'est pas classé comme inflammable selon les critères CE.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) :

Attention

Mentions de danger (CLP) :

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Carbonate de sodium

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Conseils de prudence (CLP)

: P280 - Porter un équipement de protection des yeux.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom	Identificateur de produit	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Carbonate de sodium	(N° CAS) 497-19-8 (N° CE) 207-838-8 (N° REACH) 01-2119485498-19-0081	Eye Irrit. 2, H319

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

3.2. Mélanges

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation	: Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener à l'air frais. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau	: Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Laver à l'eau savonneuse. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées (15 minutes au moins). Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'irritation persistante, consulter un ophtalmologiste.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche à l'eau. Si la personne est pleinement consciente, lui faire boire de l'eau. Ne jamais donner à boire à un sujet inconscient. Ne jamais tenter de faire vomir. Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après contact oculaire	: Irritation. Troubles de la vision.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut provoquer une brûlure ou une irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Poudre sèche. Brouillard d'eau. Dioxyde de carbone (CO₂).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Par combustion ou par décomposition thermique (pyrolyse), libère : des gaz inflammables pouvant créer des dangers d'incendie ou d'explosion, Oxydes de carbone (CO, CO₂).

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Endiguer et contenir les fluides d'extinction.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Protection complète du corps. Appareil de protection respiratoire autonome isolant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eviter le contact avec la peau et les yeux. Empêcher ou limiter la formation et la dispersion de poussières. Ne pas respirer les poussières.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit se répandre dans l'environnement. Ne pas déverser à l'égout et dans les rivières.

Carbonate de sodium

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention	: Ramasser mécaniquement le produit par aspiration et/ou par balayage. Empêcher ou limiter la formation et la dispersion de poussières. Recueillir le produit dans un récipient de secours convenablement étiqueté.
Procédés de nettoyage	: Laver la zone souillée à grande eau.
Autres informations	: Eliminer les matières imprégnées conformément aux prescriptions réglementaires en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Captation des poussières (aspiration). Eviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter la formation ou la dispersion de poussières dans l'atmosphère.
Mesures d'hygiène	: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques	: Prendre toutes dispositions nécessaires pour éviter le rejet accidentel du produit dans les égouts et dans les cours d'eau, en cas de rupture des récipients ou des systèmes de transfert.
Conditions de stockage	: Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité. Conserver dans un endroit frais et très bien ventilé. Protéger de la lumière.
Matières incompatibles	: Acides. Métaux alcalins. Métaux alcalino-terreux. Oxydants puissants.
Matériaux d'emballage	: Polyéthylène.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Carbonate de sodium (497-19-8)

DNEL/DMEL (Travailleurs)

A long terme - effets locaux, inhalation	10 mg/m ³
--	----------------------

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Capturer les poussières à leur point d'émission. Fontaine oculaire.

Protection des mains:

Gants de protection en caoutchouc néoprène. Gants de protection en caoutchouc. Les gants utilisés doivent répondre aux spécifications de la directive 89/686/CEE et de la norme correspondante NF EN 374. Délai de rupture : consulter les préconisations du fabricant

Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps:

Vêtements étanche aux poussières

Protection des voies respiratoires:

En cas de formation de poussières, utiliser un appareil respiratoire avec un filtre: P2 / FFP2

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Poudre cristalline.
Masse moléculaire	: 105,99 g/mol
Couleur	: Blanc.
Odeur	: Aucun(e).
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Non applicable
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: 851 °C

Carbonate de sodium

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Point de congélation	: Non applicable
Point d'ébullition	: Non applicable
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non inflammable (Méthode de test UE A.10) (données bibliographiques)
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 2,52 - 2,53 (20°C) (méthode OCDE 109) (données bibliographiques)
Solubilité	: Eau: 212,5 g/l (20 °C)
Log Pow	: Non applicable (substance inorganique)
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Non explosif.
Propriétés comburantes	: Non comburant.
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réaction exothermique avec (certains) acides.

10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Stable dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Humidité.

10.5. Matières incompatibles

Acides. Métaux alcalins. Métaux alcalino-terreux. Oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Carbonate de sodium (497-19-8)

DL50 orale rat	2800 mg/kg (Solution aqueuse - 20%)
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg (EPA 16 CFR 1500.40)
CL50 inhalation rat	2,3 mg/l/2h (données bibliographiques)

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) pH: Non applicable
Indications complémentaires	: Non irritant par application cutanée chez le lapin (méthode OCDE 404)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. pH: Non applicable
Indications complémentaires	: Irritant par application oculaire chez le lapin (EPA 16 CFR 1500.42)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Indications complémentaires	: Aucun effet de sensibilisation connu
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Indications complémentaires	: Test de mutation sur bactéries : Négatif (données bibliographiques)

Carbonate de sodium

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Cancérogénicité	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité pour la reproduction	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Indications complémentaires	: NOAEL (oral, rat) : ≥ 245 mg/kg/j NOAEL (oral, lapin) : ≥ 179 mg/kg/j NOAEL (oral, souris) : ≥ 340 mg/kg/j (données bibliographiques)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Danger par aspiration	: Non classé (Impossibilité technique d'obtenir les données)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique aiguë	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Carbonate de sodium (497-19-8)

CL50 poisson	300 mg/l/96h (Lepomis macrochirus) (données bibliographiques)
CE50 Daphnie	265 mg/l/48 h (Daphnia magna) (données bibliographiques)

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Carbonate de sodium (497-19-8)

Log Pow	Non applicable (substance inorganique)
Potentiel de bioaccumulation	Non bioaccumulable.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Carbonate de sodium (497-19-8)

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets	: Eliminer conformément aux prescriptions locales applicables.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Détruire en installation autorisée.
Indications complémentaires	: L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence de dispositions législatives, réglementaires et administratives spécifiques, communautaires, nationales ou locales, relatives à l'élimination, le concernant.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA

ADR	IMDG	IATA
14.1. Numéro ONU		
Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU		
Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport		
Non applicable	Non applicable	Non applicable

Carbonate de sodium

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

Non applicable

Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable

Non applicable

Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non applicable

Transport maritime

Non applicable

Transport aérien

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Carbonate de sodium n'est pas sur la liste Candidate REACH

Carbonate de sodium n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

Carbonate de sodium n'est pas soumis au RÈGLEMENT (UE) N° 649/2012 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

Carbonate de sodium n'est pas soumis au règlement (CE) n° 850/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 concernant les polluants organiques persistants et modifiant la directive 79/117/CEE

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

Cette fiche a été actualisée (voir date en haut de page). Rubriques modifiées de la FDS : 2-3.

Sources des données : HSDB (Hazardous Substances Data Bank). ECHA - European Chemical Agency.

Autres informations : Ce produit ne doit pas être utilisé pour des applications autres que celles indiquées au paragraphe 1. Fiche de données de sécurité établie par : LISAM SERVICES - TELEGIS
17 rue de la Couture F-60400 Passel
www.lisam-telegis.fr.

Texte complet des phrases H et EUH:

Eye Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

Carbonate de sodium

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

ANNEXE A LA FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Utilisations identifiées	N° du SE	Titre court	Page
Utilisation comme aide à la transformation industrielle	1		7

1. ES1: Utilisation comme aide à la transformation industrielle

1.1. Rubrique des titres

Utilisation comme aide à la transformation industrielle

Réf. SE: ES1
Type de SE: Travailleur

Environnement	Sous-scénario contrôlant l'exposition de l'environnement	ERC4
Travailleur	Sous-scénario Travailleur	PROC1
	Sous-scénario Travailleur	PROC3
	Sous-scénario Travailleur	PROC8a
	Sous-scénario Travailleur	PROC15

Processus, tâches, activités pris en compte Utilisation industrielle

1.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

1.2.1. Contrôle de l'exposition environnementale: Sous-scénario contrôlant l'exposition de l'environnement (ERC4)

ERC4	Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)
------	--

1.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Sous-scénario Travailleur (PROC1)

PROC1	Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en œuvre dans des conditions de confinement équivalentes.
-------	---

Caractéristiques du produit

Forme physique du produit	Poudre
Concentration de la substance dans le produit	> 25 %

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/exposition

Fréquence d'utilisation	> 4 h/jour
Tous les jours	

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Assurer une extraction ou une ventilation générale du local. Capturer les poussières à leur point d'émission	
Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité	

Conditions et mesures relatives à la protection individuelle, l'hygiène et l'évaluation de la santé

En cas d'exposition à de fortes concentrations de poussières : Porter un appareil respiratoire approprié	
Porter des lunettes de sécurité équipées de protections latérales.	
Porter des gants appropriés. Vêtements de protection	

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Solide, empoussièrement moyen	
Utilisation à l'intérieur ou à l'extérieur.	

1.2.3. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Sous-scénario Travailleur (PROC3)

PROC3	Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
-------	--

Caractéristiques du produit

Forme physique du produit	Poudre
Concentration de la substance dans le produit	> 25 %

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/exposition

Fréquence d'utilisation	> 4 h/jour
Tous les jours	

Carbonate de sodium

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Assurer une extraction ou une ventilation générale du local	
Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité	

Conditions et mesures relatives à la protection individuelle, l'hygiène et l'évaluation de la santé	
En cas d'exposition à de fortes concentrations de poussières : Porter un appareil respiratoire approprié	
Porter des lunettes de sécurité équipées de protections latérales.	
Porter des gants appropriés. Vêtements de protection	

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Solide, empoussièrement moyen	
Utilisation à l'intérieur ou à l'extérieur.	

1.2.4. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Sous-scénario Travailleur (PROC8a)

PROC8a	Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.
--------	---

Caractéristiques du produit	
Forme physique du produit	Poudre
Concentration de la substance dans le produit	> 25 %

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/exposition	
Fréquence d'utilisation	> 4 h/jour
Tous les jours	

Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Assurer une extraction ou une ventilation générale du local	
Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité	

Conditions et mesures relatives à la protection individuelle, l'hygiène et l'évaluation de la santé	
En cas d'exposition à de fortes concentrations de poussières : Porter un appareil respiratoire approprié	
Porter des lunettes de sécurité équipées de protections latérales.	
Porter des gants appropriés. Vêtements de protection	

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Solide, empoussièrement moyen	
Utilisation à l'intérieur ou à l'extérieur.	

1.2.5. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Sous-scénario Travailleur (PROC15)

PROC15	Utilisation en tant que réactif de laboratoire
--------	--

Caractéristiques du produit	
Forme physique du produit	Poudre
Concentration de la substance dans le produit	> 25 %

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/exposition	
Fréquence d'utilisation	> 4 h/jour
Tous les jours	

Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Assurer une extraction ou une ventilation générale du local. Capter les poussières à leur point d'émission	
Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité	

Conditions et mesures relatives à la protection individuelle, l'hygiène et l'évaluation de la santé	
En cas d'exposition à de fortes concentrations de poussières : Porter un appareil respiratoire approprié	
Porter des lunettes de sécurité équipées de protections latérales.	
Porter des gants appropriés. Vêtements de protection	

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Solide, empoussièrement moyen	
Utilisation à l'intérieur ou à l'extérieur.	

1.3. Informations concernant l'exposition et référence à sa source

Carbonate de sodium

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

1.3.1. Rejet et exposition environnementaux Sous-scénario contrôlant l'exposition de l'environnement (ERC4)

Voie de rejet	Taux de rejet	Méthode d'estimation des rejets
Rejet du procédé dans les eaux usées, Négligeable		
Rejet du procédé dans l'air, Faible		
Rejet du procédé dans le sol, Négligeable, Sauf usage agricole		

1.3.2. Exposition du travailleur Sous-scénario Travailleur (PROC1)

Voie d'exposition et type d'effets	Estimation de l'exposition	RCR	Méthode
Long terme - Local - Inhalation	0,007 mg/m ³	0,001	ECETOC TRA v3.1 Travailleur

1.3.3. Exposition du travailleur Sous-scénario Travailleur (PROC3)

Voie d'exposition et type d'effets	Estimation de l'exposition	RCR	Méthode
Long terme - Local - Inhalation	0,1 mg/m ³	0,01	ECETOC TRA v3.1 Travailleur

1.3.4. Exposition du travailleur Sous-scénario Travailleur (PROC8a)

Voie d'exposition et type d'effets	Estimation de l'exposition	RCR	Méthode
Long terme - Local - Inhalation	3,5 mg/m ³	0,35	ECETOC TRA v3.1 Travailleur

1.3.5. Exposition du travailleur Sous-scénario Travailleur (PROC15)

Voie d'exposition et type d'effets	Estimation de l'exposition	RCR	Méthode
Long terme - Local - Inhalation	0,35 mg/m ³	0,035	ECETOC TRA v3.1 Travailleur

1.4. Ligne directrice pour l'utilisateur en aval pour vérifier s'il travaille dans les limites de l'ES

1.4.1. Environnement

Guide - Environnement	Aucune mesure de maîtrise des risques autre que celles mentionnées ci-dessus n'est nécessaire pour garantir une utilisation sûre pour l'environnement.
-----------------------	--

1.4.2. Santé

Guide - Santé	Aucune mesure de maîtrise des risques autre que celles mentionnées ci-dessus n'est nécessaire pour garantir une utilisation sûre pour les travailleurs.
Santé - Méthode d'étalonnage	ECETOC TRA v3.1 Travailleur